

# CVBS

## D.S.I.

### Dispositif de Surveillance et d'Intervention

#### Objet :

Assurer la meilleure protection possible aux adhérents du club CVBS.

#### Principe :

Trois règles :

1 - à chaque utilisation du plan d'eau par le club il y a désignation d'un Chef de Base-R.T.Q. (Responsable Technique Qualifié) qui est présent au club pendant toute la navigation. En cas de régates le président du comité de course assure les fonctions de RTQ.

2 - mise à disposition du RTQ et de chaque pilote des bateaux de sécurité (appelés par la suite «Sécurité ») des moyens de communication V.H.F. plus téléphone fixe au club pour le Chef de Base. Pour les échanges internes entre les porteurs CVBS de VHF utiliser le canal 72 ; pour prévenir les péniches et les écluses utiliser le canal 10.

3 – En cas d'un risque météo, le RTQ donne l'ordre à toutes les sécurités d'obliger toutes les embarcations à revenir à quai. Le RTQ donne le même ordre par haut-parleur.

#### Dispositif à terre :

-Une rue sépare le club des quais ; Les jeux sur la chaussée sont défendus. Les mineurs traversant la voie doivent être surveillés par un adulte. Des bornes blanche et rouge sont disposées le long de la piste cyclable pour inciter les automobilistes à ralentir.

- L'accès à l'atelier est interdit à tout mineur non accompagné

- La manipulation des grues n'est possible que par les participants formés et habilités.

- W.C., douche, vestiaire seront contrôlés avant chaque session.

-La mise en service des disjoncteurs, des appareils de chauffage sera exécutée par un membre du club sous contrôle du RTQ.

-A chaque session vérifier que les portes d'évacuation (atelier et club) soient libres.

-En cas d'incendie faire évacuer les personnes, attaquer les flammes avec les extincteurs ; si besoin est faire en urgence appel aux pompiers.

- Veiller au rangement (au bon endroit) des voiles, des moteurs et réservoirs essence dans le local moteur, des VHF et télécommande des grues sur les boîtiers de recharge, des chaînes et sangles de grutage.

-Toutes les réparations à faire sont notées sur le cahier d'interventions.

- A la fermeture du club, s'assurer que toutes les clés sont au tableau.

## Dispositif sur l'eau :

-Port obligatoire du gilet de sauvetage tant sur l'eau que sur les quais, y compris pour l'encadrement.

-Les membres de la commission nautique affectent les bateaux aux participants.

-Chaque conducteur d'une sécurité doit s'équiper d'une VHF ainsi que le chef de base.

-Les dériveurs légers peuvent être mis à l'eau grâce à la rampe mais obligatoirement avec l'aide d'un adulte.

-Les quillards et les dériveurs lourds sont mis à l'eau à l'aide de l'une des grues, manipulée par une personne habilitée.

-Interdiction formelle de laisser passer toute personne sous une grue en charge. Les grutiers doivent y veiller. Le grutier doit être assisté par l'utilisateur du bateau. Les grues sont agréées pour 1000Kg.

-Aucun voilier ne peut quitter le quai avant qu'au moins une sécurité soit en service sur l'eau.

-La Seine est un fleuve commercial, **les péniches sont prioritaires. Les bateaux de sécurité ainsi que la sécurité générale doivent veiller** à ce qu'aucun voilier ne gêne le passage des péniches ou ne prennent des risques. Les sécurités seront entre les péniches et la flotte. **Les voiliers ont interdiction de passer entre la sécurité et la péniche.**

-Avant toute navigation, mise en place de deux grosses bouées jaune limitant l'espace de navigation des voiliers. La longueur de cette zone est définie à chaque navigation par le chef de base et les encadrants en fonction des conditions météorologiques. Les voiliers doivent rester dans cette zone. Cette zone ne peut dépasser la zone d'évolution accordée par V.N.F. (pont de l'A14 au pont SNCF de Maisons-Laffitte). A l'intérieur de la zone de navigation les encadrants peuvent à l'aide de bouées de couleur différente limiter l'espace d'évolution de leur propre groupe.

## INTERVENTIONS

*-Accident à terre :*

-Tout témoin doit prévenir le Responsable de base qui selon la gravité appellera les secours, pompiers voire police, médecin, ou intervention d'un membre du club secouriste. Le club dispose d'une ligne fixe de téléphone avec les numéros d'appel.

*-Accident sur l'eau :*

-L'encadrant apercevant un incident (ou informé par un témoin) doit se porter immédiatement sur le lieu. Il préviendra aussitôt le Responsable de base par VHF. Il aidera le ou les élèves à résoudre le problème (relever le bateau, récupérer un équipier, prendre le bateau en remorque...); Eu égard aux péniches, la priorité des priorités est la mise en sécurité des élèves. Si indispensable abandonner le bateau après avoir dégagé les équipiers. En tout état de cause prévenir les péniches sur le canal 10.

-En cas de blessure la sécurité ramènera la victime à la base. (Si possible en remorquant le voilier). La sécurité informe à tout instant le chef de base. Elle laisse son groupe à un autre encadrant. Selon la blessure le chef de base agit comme pour un accident à terre. -Le chef de base tient à jour le cahier des interventions.

*-Panne d'un bateau de sécurité :*

-Le pilote prévient le chef de base. Soit l'incident peut être résolu avec une autre sécurité, soit le chef de base fait mettre à l'eau une autre sécurité.